

COMMUNE DE CHAPAREILLAN
DEPARTEMENT DE L'ISERE ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice	23
Présents	17
Votants	18

L'an deux mille vingt-trois le 09 juin, le Conseil Municipal de la Commune de CHAPAREILLAN dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Martine VENTURINI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02 juin 2023

Présents : Martine VENTURINI, Valérie IMBAULT-HUART, Fabrice BLUMET, Emmanuelle GIOANETTI, Roland SOCQUET-CLERC, Valérie SACLIER, Gilles FORTE, Sylvie THOME, Gisèle MOTTA, Yann LIMOUSIN, Stéphane ROCHE, Valérie SEYSSEL, Jean MIELLET, Bruno BERLIOZ, Nathalie UCHET, René PORTAY, Didier CHARAMELET.

Absents et Excusés : Annalisa DEFILIPPI (pouvoir à Gisèle MOTTA), Franck SOMMÉ, Christopher DUMAS, Malika MANCEAU, Suan HIRSCH, Olivier BOURQUARD.

**OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION MUSICALE DE CHAPAREILLAN - FETE DE LA MUSIQUE
39 - 09/06/2023**

Madame Valérie IMBAULT-HUART, 1^{ère} adjointe, présente une demande de subvention exceptionnelle de 800 € formulée par l'association musicale de Chapareillan « AMC » dans le cadre de l'organisation de la fête de la musique 2023.

Après avoir entendu le rapport de Madame IMBAULT-HUART,

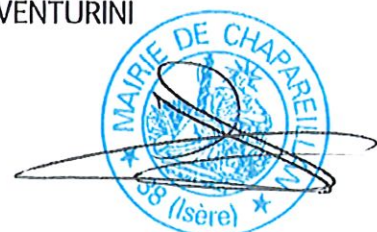
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'allouer à l'AMC une subvention exceptionnelle de 800 € dans le cadre de l'organisation de la fête de la musique 2023.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME

Martine VENTURINI
Maire



Affiché le : **14 JUIN 2023**